



# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 44 FE/8

Réunion du 03/10/2018

**Présents :** MM. NAUDET JP – PAGANT JM – BAILLY P

**Absents excusés :** MM. MESSAI A – ARMENOULT S - FREREJACQUES A

## I- COURRIERS

- ✓ **E-mail :** Juristes demande de report de match
- ✓ **E-mail :** Take US accord pour report de match
- ✓ **E-mail :** FC des Bo' demande de report de match
- ✓ **E-mail :** FC de Groupama accord pour report de match

## II- SPORTIVE

### 2.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

**Match 20865952 D1 FE FC des BO' – GOUPAMA SPORT du 7/10/2018** est remis à une date ultérieure.

**Match 20865956 TAKE US – JURISTES du 6/10/2018** est remis à une date ultérieure

#### **RAPPEL :**

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement

### Arbitres Auxiliaires

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District. Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

### DATES DES SESSIONS

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

**Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales**

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **FMI NON REALISEE – JOURNEE du 29 et 30 SEPTEMBRE 2018**

#### **Match 20865949D1 FE Juristes – FC Atlas du 29/09/2018**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle **de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

Amende 36 € en cas de récidive.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.*

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

**Le Président : J.P NAUDET**